



Séance du 28/11/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 480

Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 160565

Direction en charge : Développement Urbain, Social et Emploi

Objet : Site Couriot - rue Calixte Plotton - Acquisition d'une parcelle auprès de la société Eurostème-Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 18/11/2016

Compte rendu affiché le : 29/11/2016

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, M. Lionel SAUGUES, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Maurice VINCENT, Mme Pascale MARRON, M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, M. Florent PIGEON (Présent de la question 1 à la question 43 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC

Absents-Excusés :

M. Denis CHAMBE (pouvoir à M. Gilles ARTIGUES) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à M. Paul CORRIERAS) M. Robert KARULAK (pouvoir à M. Claude LIOGIER, Présent à partir de la question 10 du projet de l'ordre du jour.) M. Cyril MEKDJIAN (pouvoir à M. Georges ZIEGLER, Présent à partir de la question 19 du projet de l'ordre du jour.) Mme Raphaëlle JEANSON (pouvoir à M. Gabriel DE PEYRECAVE) M. Jacques PHROMMALA (pouvoir à Mme Brigitte MASSON)

Absents :

M. Michel BEAL

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 480

Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 160565

Direction en charge : Développement Urbain, Social et Emploi

Objet : Site Couriot - rue Calixte Plotton - Acquisition d'une parcelle auprès de la société Eurostème-Approbation.

□ **Rappel et Références :**

La mise en valeur du site de Couriot a été engagée depuis de nombreuses années. L'aménagement du parc et du musée de la mine ont contribué à rendre ce site attractif. La création d'une passerelle va contribuer à améliorer la qualité urbaine de ce site.

Au delà du parc, la ville de Saint-Étienne est vigilante pour étendre et diffuser ce renouvellement urbain. Les opérations de maîtrise foncière conduite sur la rue de l'Apprentissage préparent de nouvelles opérations.

□ **Motivation et Opportunité :**

La société Eurostème est une entreprise de production de plants de pépinières (arbres fruitiers...) qui a des bureaux rue Calixte Plotton et des serres à proximité. Dans le cadre d'un projet de restructuration, la société va relocaliser ses productions de plants dans la vallée du Rhône à proximité de la société mère.

La société Eurostème a informé la Ville de Saint-Étienne de son souhait de vendre la parcelle sur laquelle les serres sont implantées.

Cette parcelle est située dans le périmètre immédiat du parc Couriot. Elle a soit vocation à intégrer le parc, soit à accueillir une activité économique qui apporte la garantie d'une bonne insertion urbaine. C'est pourquoi, il est nécessaire, pour la Ville de Saint-Étienne de maîtriser le devenir de cette parcelle.

□ **Contenu :**

Le terrain concerné est cadastré section NZ numéro 103 pour une superficie de 3 743m² environ.

L'acquisition s'élève à la somme de 65 000 €. Le prix de vente est conforme à l'estimation de France Domaine du 10 octobre 2016.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

- Coût total investissement TTC : 65 000 €auxquels s'ajoutent 2 500 €d'acte notarié dont TVA :
- Coût total annuel fonctionnement TTC : dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement	67500€					
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée communale de bien vouloir :

- approuver l'acquisition du bien sus désigné au prix de 65 000 €et suivant les conditions définies dans l'engagement d'acquisition dont un exemplaire restera joint au dossier,
- autoriser M. le Maire ou tout représentant adjoint ayant reçu délégation, à signer l'acte notarié à intervenir en l'étude de Maître Maggioli, notaire à SAINT-ETIENNE.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire opération 2001 P 69076 Chapitre 21 Article 2138 , budget de l'exercice
Résultat du vote : 57 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée
	Christiane JODAR